

Comprendre le foncier agricole : quelles en sont les règles ? comment y avoir accès ?

!/ la formation se tiendra SI les mesures sanitaires le permettent et SI il y a suffisamment de participants

OBJECTIFS

Identifier les différentes façons d'avoir accès à la terre sans en être propriétaire ou en devenant propriétaire : le statut du fermage, la SAFER et le contrôle des structures. Construire sa stratégie de recherche de foncier et se préparer à rencontrer

PRÉ-REQUIS

Porteurs de projet à l'installation agricole de la Loire et des territoires limitrophes

CONTENU

JOURNEE 1

Quelles sont les différentes façons d'avoir accès à la terre sans en être propriétaire ou en devenant propriétaire ?

Le fermage : champs d'application du statut du fermage, durée de bail, obligations du bailleur et du fermier, motifs et conditions de résiliation et de non-renouvellement du bail, cession et sous-location de bail, droit de préemption du fermier en place

Appropriation de la méthode de calcul du montant du fermage.

Le contrôle des structures : historique, objectif, champs d'application, fonctionnement, le schéma des structures, les demandes d'autorisation d'exploiter

JOURNEE 1

La SAFER : historique, missions, fonctionnement, moyens d'intervention, droit de préemption, attribution en propriété, opérations locatives

Les outils concrets : notification de projet de vente SAFER, appel à candidature SAFER

D'autres moyens de recherche : RDI, réseau de référents foncier, Comité Locaux d'Installation, collectivités locales...

Les facteurs de la réussite de la rencontre, le phénomène de projection, la notion de génération

Construction de son plan d'action de recherche de foncier, en remobilisant les informations des deux journées et en s'adaptant au contexte local de la zone où on recherche du terrain.

Bilan : ressenti et évaluation à l'issue de la formation

Méthodes pédagogiques : pédagogie active avec alternance d'apports théoriques, de séquences de travail en individuel, en sous groupe et en groupe.

Modalités d'évaluation des acquis : un questionnaire d'évaluation des acquis et de la satisfaction sera remis en fin de formation.

Infos complémentaires

ORGANISÉE PAR

ADDEAR Loire

DURÉE : 2 jour(s)

DATE LIMITE : 13/02/2020

TARIFS

VIVEA

Gratuit

Adhésion à l'ADDEAR (20 € pour les porteurs de projet) + frais pédagogiques (364 €). Prise en charge des frais pédagogiques souhaitée (CPF/Pôle Emploi/VIVEA...). En l'absence de droit à la formation, nous contacter pour convenir d'une contribution accepta

ATTESTATION

Remise en fin de formation

RENSEIGNEMENTS

Elodie Butin, accompagnatrice
ADDEAR 42

elodie@addear42.fr

ADDEAR Loire

Maison des Paysans

Lieu-dit Le Treuil

42330 CHAMBOEUF

Tel. 04 77 26 45 51

N° d'organisme de formation :
82420117742

Accessibilité aux personnes en situation de handicap non prévue initialement pour cette formation.

Nous contacter pour évaluer la possibilité d'adaptation à votre situation. / 92% de nos stagiaires sont satisfaits par notre offre de formation.

NOTE : Repas partagé tiré du sac le midi

DATES, LIEUX ET INTERVENANTS

Date	Lieu	Intervenant
29/06/2020	Maison des paysans Lieu-dit Le Treuil 42330 Loire	Audrey Bideau, juriste spécialiste du droit rural au Comité d'Action Juridique Auvergne Rhône-Alpes Elodie Butin, accompagnatrice ADDEAR 42

30/06/2020

Maison des paysans Lieu-dit Le Treuil 42330 Loire

Audrey Bideau, juriste spécialiste du droit rural au Comité d'Action Juridique Auvergne Rhône-Alpes
Delphine Guilhot & Elodie Butin, accompagnatrices installation ADDEAR 42